

N° de l'invitation
5P420-20-0282/A

N° de la modification
00

Autorité contractante
Andrea McGraw-Alcock

N° de référence du client
PW-21-00943995

Titre
Services d'affrètement d'hélicoptères pour la Division nationale de la gestion du feu de
Parcs Canada – Parc national de Prince Albert

ANNEXE F À LA PARTIE 4 DE L'APPEL DE SOUMISSIONS

ÉVALUATION TECHNIQUE

Format de la soumission technique

La soumission technique doit présenter clairement et de manière suffisamment détaillée les points sur lesquels portent les critères d'évaluation qui serviront à évaluer la soumission. Il ne suffit pas de simplement reprendre les énoncés contenus dans l'appel d'offres.

Pour faciliter l'évaluation des soumissions, **le Canada enjoint aux soumissionnaires de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques.**

Pour éviter les répétitions, les soumissionnaires peuvent faire des renvois aux différents articles de leur offre en indiquant le numéro du paragraphe et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Le soumissionnaire devrait prêter une attention particulière au libellé utilisé dans la présente demande de propositions (DP). Le non-respect de l'une des modalités de la présente DP peut rendre une soumission irrecevable.

Tous les renseignements aux fins d'évaluation doivent être inclus dans la soumission technique du soumissionnaire. L'équipe d'évaluation ne peut pas prendre en compte les renseignements qui ne sont pas inclus dans la soumission technique (p. ex., les liens vers des sites Web et la vérification des références).

Exigences relatives à la soumission

Le soumissionnaire doit présenter une (1) version électronique de sa soumission technique. Le format Adobe PDF est privilégié.

Le soumissionnaire doit présenter dans sa soumission les renseignements suivants.

- a) Soumission relative aux pilotes
 - i. Le soumissionnaire doit présenter dans sa soumission le nom et la fiche de renseignements de deux (2) pilotes potentiels pour l'exécution du présent contrat, aux fins de vérification de l'expérience et des compétences.
 - ii. À évaluer par rapport aux critères techniques obligatoires 1.1 et 1.2.
- b) Soumission relative aux hélicoptères
 - i. Le soumissionnaire doit présenter suffisamment de renseignements techniques et de spécifications nécessaires pour évaluer l'hélicoptère proposés pour la durée du contrat, dont, notamment, ce qui suit.
 1. Marque et modèle de chaque hélicoptère proposé
 2. Numéros d'enregistrement
 3. Certifications et documents annexés
 - ii. L'hélicoptère doit répondre aux exigences énoncées à l'article 6. Exigences relatives aux hélicoptères de l'annexe A – Énoncé des travaux.
 - iii. À évaluer par rapport au critère technique obligatoire 1.3
- c) Calendrier de rotation des pilotes
 - i. Le soumissionnaire doit présenter un calendrier de rotation des pilotes basé sur les exigences suivantes.
 - i. Exigences applicables du *Règlement de l'aviation canadien*
 - ii. Spécifications du certificat d'exploitation aérienne
 - iii. Assurance de l'uniformité parmi les pilotes en utilisant le même complément de pilotes pour l'ensemble de la saison opérationnelle.
 - ii. À évaluer par rapport au critère technique obligatoire 1.4

N° de l'invitation
5P420-20-0282/A

N° de la modification
00

Autorité contractante
Andrea McGraw-Alcock

N° de référence du client
PW-21-00943995

Titre
Services d'affrètement d'hélicoptères pour la Division nationale de la gestion du feu de
Parcs Canada – Parc national de Prince Albert

d) Dossier de sécurité

- i. Afin que Parcs Canada puisse évaluer le dossier de sécurité de chaque soumissionnaire, le dossier de proposition de contrat doit comprendre les renseignements suivants (remarque : le Système canadien de compte rendu quotidien des événements de l'Aviation civile [SCRQEAC] servira à valider ces renseignements).
 - i. Le soumissionnaire doit décrire brièvement les situations, causes et facteurs ayant contribué à des incidents et accidents ayant dû être signalés au cours des 10 dernières années (du 1^{er} novembre 2010 au 1^{er} novembre 2020).
 - ii. Le soumissionnaire doit fournir des détails sur les mesures correctives valables pour tout incident et accident ayant dû être signalé au cours des 10 dernières années (du 1^{er} novembre 2010 au 1^{er} novembre 2020).
- ii. À évaluer par rapport au critère technique obligatoire 1.5 et par rapport au critère technique coté A.

1. Critères techniques obligatoires

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques obligatoires ci-dessous.

Afin de satisfaire aux exigences de l'appel de soumissions, la soumission doit respecter tous les critères techniques obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas les critères techniques obligatoires ne seront pas évaluées.

N° d'article	Critères d'évaluation	Respectés ou non respectés		Remarques
		À remplir par l'équipe d'évaluation		
a) Soumission relative aux pilotes				
1.1 Expérience des pilotes :				
Le soumissionnaire confirme qu'au moins deux (2) pilotes respectant les critères d'expérience obligatoires énoncés aux alinéas 5.2 a) à 5.2 g) de l'Énoncé des travaux (énumérés ci-dessous) seront fournis chaque année.				
<ol style="list-style-type: none">a. Les pilotes doivent avoir le permis et les annotations de qualification pour l'hélicoptère proposé auquel ils sont affectés.b. Au moins 1500 heures de vol à titre de commandant de bord (CdB) d'un aéronef à voilure tournante.c. Au moins 500 heures de vol (CdB) d'un aéronef de la même classe.d. Au moins 50 heures (CdB) du même type d'aéronef les deux (2) dernières années précédant la date de début du contrat à la base d'opérations.e. Au moins trois (3) saisons d'expérience de lutte contre les incendies.f. Au moins 150 heures (CdB) de manœuvres à l'aide de repères verticaux (p. ex., la charge d'eau et l'élingue longue).g. Au moins 150 heures de vol en terrain montagneux, c.-à-d. dans les zones montagneuses définies dans le Manuel d'information aéronautique (AIM) de Transports Canada.				
N° d'article	Critères d'évaluation	Respectés ou non respectés		Remarques
		À remplir par l'équipe d'évaluation		
1.1.1	Le soumissionnaire a fourni les noms et les qualifications d'un minimum de deux (2) pilotes qui respectent les critères d'expérience (5.2 a) à 5.2 g)).	<input type="checkbox"/> Respectés	<input type="checkbox"/> Non respectés	

N° de l'invitation
5P420-20-0282/A

N° de la modification
00

Autorité contractante
Andrea McGraw-Alcock

N° de référence du client
PW-21-00943995

Titre
Services d'affrètement d'hélicoptères pour la Division nationale de la gestion du feu de
Parcs Canada – Parc national de Prince Albert

a) Soumission relative aux pilotes (cont.)

1.2 Compétence des pilotes

Le soumissionnaire confirme qu'au moins deux (2) pilotes respectant les critères d'expérience obligatoires énoncés au paragraphe 5.3 a) à 5.3 g) de l'Énoncé des travaux (énumérés ci-dessous) seront fournis chaque année.

Tous les pilotes affectés à ce contrat doivent respecter les critères de compétence décrits dans le guide *Pilot Competencies for Helicopter Wildfire Operations* de la Helicopter Association of Canada.

- a. Connaissance générale des opérations de lutte contre les feux de forêt
- b. Vol en terrain montagneux
- c. Charge externe
- d. Dispositif d'allumage aérien et utilisation de l'hélicoptère
- e. Sortie de vol stationnaire
- f. Vol en zone exiguë
- g. Vol par mauvaise visibilité

N° d'article	Critères d'évaluation	Respectés ou non respectés		Remarques
		À remplir par l'équipe d'évaluation		
1.2.1	Le soumissionnaire a fourni le nom et les qualifications de deux (2) pilotes qui respectent les critères de compétence susmentionnés (5.3 a) à 5.3 g)).	<input type="checkbox"/> Respectés	<input type="checkbox"/> Non respectés	

b) Soumission relative aux hélicoptères

1.3 Hélicoptère

Le soumissionnaire doit définir le type d'hélicoptère et les indicatif d'appel proposés et indiquer clairement qu'il respecte les critères obligatoires énumérés à l'article 6. Exigences relatives à l'aéronef de l'Énoncé des travaux.

1. Marque et modèle de chaque hélicoptère proposé
2. Numéros d'enregistrement
3. Certifications et documents annexés

1.3.1 Généralités

Le soumissionnaire a indiqué comment l'hélicoptère proposé respecte les critères des alinéas 6.1 a) à 6.1 g).

- | | |
|--|--|
| a. Classe | Intermédiaire (Airbus AS350 B2 ou équivalent) |
| b. Nombre de places assises | 1 pilote et 5 passagers |
| c. Volume des compartiments à bagages fermés | 1 395 m ³ (49.34 ft ³) ou plus (conteneurs de fret <i>Squirrel Cheeks</i> ou un équivalent) |
| d. Autonomie de vol | 575 km (310 miles nautiques) ou plus |
| e. Charge externe (limite du crochet porte-charge) | 1 136 kg (2500 livres) ou plus |
| f. Charge utile interne | 955 kg (2100 livres) ou plus |
| g. Plafond pratique | 4 267m (14 000 pieds) ou plus |

N° d'article	Critères d'évaluation	Respectés ou non respectés		Remarques
		À remplir par l'équipe d'évaluation		
1.3.1.1	L'hélicoptère respecte les critères des alinéas 6.1 a) à g).	<input type="checkbox"/> Respectés	<input type="checkbox"/> Non respectés	

b) Soumission relative aux hélicoptères (cont.)

1.3.2 Équipements d'aéronef supplémentaires

Le soumissionnaire a confirmé que chaque hélicoptère proposé respecte ou respectera les critères des alinéas 6.2 a) à 6.2 n).

- a. Des sièges pour 5 passagers ou plus. Tous les sièges doivent avoir un dossier haut et des ceintures-baudriers.
- b. Deux réservoirs d'arrosage aériens (d'au moins 908 litres), de type Bambi souples à déploiement instantané.
- c. Un compteur horaire activé par le collectif.
- d. L'hélicoptère permet au pilote d'effectuer des manœuvres à l'aide de repères verticaux.
- e. Une (1) élingue de 15 mètres et une autre de 30 mètres avec relâchement à distance électrique du crochet porte-charge.
- f. Deux (2) filets d'arrimage de fret avec cordons et pivots.
- g. Deux (2) ensembles d'élingues de barils.
- h. Un (1) panier de fret externe pour le transport de marchandises dangereuses comme le carburant, les tronçonneuses, les répulsifs contre les ours. Doit être pilote amovible.
- i. Un atterrisseur à patins surélevé de marque DART (ou l'équivalent) avec sabots de patin et échelles de coupée des deux côtés de l'appareil.
- j. Un système électrique interne de 24 volts CC adapté aux dispositifs d'allumage *Red Dragon* et *Premo*.
- k. Marquage bien visible sur le rotor principal et le rotor de queue.
- l. Nécessaire pour civière Medivac dans chaque appareil.
- m. Pompe de ravitaillement portable qui fonctionne à partir du système électrique de l'appareil et trousse d'intervention en cas de déversement appropriées pour l'hélicoptère.

N° d'article	Critères d'évaluation	Respectés ou non respectés		Remarques
		À remplir par l'équipe d'évaluation		
1.3.2.1	L'hélicoptère respecte les critères des alinéas 6.2 a) à 6.2 m).	<input type="checkbox"/> Respectés	<input type="checkbox"/> Non respectés	

1.3.3 Équipement de communication

Le soumissionnaire a confirmé que chaque hélicoptère proposé respecte ou respectera les critères des paragraphes 6.3 (a) à 6.3 (h).

- a. Deux (2) émetteurs-récepteurs radiophoniques VHF/AM dont les fréquences varient de 118 à 135,97 MHz inclusivement, avec espacement d'antenne de 50 kHz et une fonction de veille. Le dispositif de commande sera doté de deux interrupteurs pouvant être actionnés indépendamment aux postes de pilotage et de copilottage. Le poste de copilottage doit être doté d'une pédale de commande opérationnelle pour l'émission radiophonique ou d'un commutateur d'émission ICS/TSX monté sur le tableau de bord ou sur le panneau.
- b. Deux (2) émetteurs-récepteurs FM dont la bande de fréquences varie de 150 MHz à 174 MHz, capables de générer des silencieux de sous-porteuse de 103,5 Hz, 114,8 Hz, 127,3 Hz et 141,3 Hz, avec tête de commande pour 30 canaux pré-réglés simplex et semi-duplex, programmables par le pilote, ainsi qu'une fonction principale et de veille. Ils doivent pouvoir être utilisés sur des canaux à large bande (25 kHz) et à bande étroite (12,5 kHz), selon les besoins.
- c. Ils doivent être dotés de capacités d'interphone radio et de casques avec microphone ou micro-rail au poste de pilotage, de copilottage et au siège avant.

b) Soumission relative aux hélicoptères (cont.)

1.3.3 Équipement de communication (cont.)

- d. Un (1) interphone pour les sièges avant et les quatre (4) sièges arrière, ainsi que des casques d'écoute et des micro-rails de marque David Clark ou Bose ou d'une marque équivalente.
- e. Un (1) bloc d'alimentation électrique approuvé par Transports Canada pour l'électronique du poste de pilotage.
- f. Un (1) téléphone satellite câblé ou portatif permettant les communications en région éloignée.
- g. Deux (2) émetteurs-récepteurs FM programmables et portatifs avec possibilité de bande de fréquences et de silencieux de sous-porteuse (comme mentionné ci-dessus).
- h. Chaque membre d'équipage doit être doté d'un téléphone intelligent pour faciliter la communication numérique avec le personnel de Parcs Canada.

N° d'article	Critères d'évaluation	Respectés ou non respectés		Remarques
		À remplir par l'équipe d'évaluation		
1.3.3.1	L'hélicoptère respecte les critères des alinéas 6.3 a) à 6.3 h).	<input type="checkbox"/> Respectés	<input type="checkbox"/> Non respectés	

1.3.4 Équipement directionnel, de sécurité et d'urgence

Le soumissionnaire a confirmé que chaque hélicoptère proposé respecte ou respectera les critères des alinéas 6.4 a) à 6.4 e).

- a. Une (1) radiobalise de détresse (ELT).
- b. Un (1) système de positionnement mondial (GPS) accessible au poste de copilote.
- c. Une tablette équipée de l'application de cartographie Avenza et d'un lecteur de codes QR, montée dans le cockpit à portée du pilote et pouvant être chargée dans cette position.
- d. Tout l'équipement de sécurité, de communication, de navigation et autre requis par Transports Canada pour des opérations de cette nature.
- e. Système automatisé de suivi des vols (AFF), compatible avec les technologies de latitude ou des technologies comparables (veuillez préciser), fournissant des emplacements ping de 2 minutes pendant la période opérationnelle annuelle.

N° d'article	Critères d'évaluation	Respectés ou non respectés		Remarques
		À remplir par l'équipe d'évaluation		
1.3.4.1	L'hélicoptère n° 2 respecte les critères des alinéas 6.4 a) à 6.4 e).	<input type="checkbox"/> Respectés	<input type="checkbox"/> Non respectés	

N° de l'invitation
5P420-20-0282/A

N° de la modification
00

Autorité contractante
Andrea McGraw-Alcock

N° de référence du client
PW-21-00943995

Titre
Services d'affrètement d'hélicoptères pour la Division nationale de la gestion du feu de
Parcs Canada – Parc national de Prince Albert

c) Calendrier de rotation des pilotes

1.4 Calendrier

Le soumissionnaire doit présenter un calendrier de rotation des pilotes conforme aux exigences suivantes.

- i. Exigences applicables du *Règlement de l'aviation canadien*
- ii. Spécifications du certificat d'exploitation aérienne
- iii. Assurance de l'uniformité parmi les pilotes afin de fournir le même complément de pilotes pour l'ensemble de la saison opérationnelle.

N° d'article	Critères d'évaluation	Respectés ou non respectés		Remarques
		À remplir par l'équipe d'évaluation		
1.4.1	Le soumissionnaire fournit un calendrier de rotation des pilotes bien défini comme susmentionné.	<input type="checkbox"/> Respectés	<input type="checkbox"/> Non respectés	

d) Dossier de sécurité :

1.5 Dossier de sécurité

Le soumissionnaire doit présenter un dossier dressant la liste des incidents et accidents ayant dû être signalés au cours des 10 dernières années (du 1^{er} novembre 2010 au 1^{er} novembre 2020), conformément aux exigences du Système canadien de compte rendu quotidien des événements de l'Aviation civile (SCRQEAC).

À évaluer plus avant selon les critères techniques cotés A.

Remarque : Lorsqu'un soumissionnaire soumet en tant que coentreprise, le dossier de sécurité doit énumérer les incidents de l'exploitant de vol principal.

N° d'article	Critères d'évaluation	Respectés ou non respectés		Remarques
		À remplir par l'équipe d'évaluation		
1.5.1	Le soumissionnaire a présenté un dossier de sécurité.	<input type="checkbox"/> Respectés	<input type="checkbox"/> Non respectés	

Les soumissions qui ne montrent ni ne respectent les critères techniques obligatoires ne seront pas évaluées.

2. Critères techniques cotés

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques cotés ci-dessous.

Pour qu'une soumission soit jugée conforme aux exigences de l'appel d'offres, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements indiqués à la section 4 de l'Énoncé des travaux conformément aux critères suivants. Les soumissions qui ne fournissent pas ces renseignements ne seront pas évaluées.

N° d'article	Critères d'évaluation		Maximum des points pondérés
A.	Dossier de sécurité du transporteur		10
N° d'article	Critères d'évaluation	Pondération	Points attribués <i>**À remplir par l'équipe d'évaluation**</i>
A.1.	<p>L'exploitant doit dresser la liste de <u>tous</u> les incidents et accidents définis par le SCRQEAC (à vérifier dans le SCRQEAC) ayant dû être signalés au cours des 10 dernières années (du 1^{er} novembre 2010 au 1^{er} novembre 2020).</p> <p>Les incidents et accidents à évaluer comprennent notamment les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défaillance mécanique • Perte d'alimentation • Heurts de la pale du rotor • Anneaux tourbillonnaires (état de vortex) • Perte d'efficacité du rotor de queue • Impact sans perte de contrôle • Basculement dynamique • Largage de charges • Incidents attribuables à une erreur de pilotage <p>Dossier de sécurité du transporteur (cont.)</p> <p>Les incidents de vol non utilitaires (c.-à-d. les profils de vol différents des opérations de Parcs Canada) ne devraient pas être pris en compte, dont les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des pilotes • Opérations extracôtiers • Incidents de ski (directement attribuables aux opérations de ski), mais qui justifieraient la prise de mesures correctives • Catastrophes naturelles (foudre, heurts d'oiseaux, etc.), mais qui justifieraient la prise de mesures correctives en cas de dommages • Divers éléments tels que les problèmes de communication, les plans de vol, l'activation accidentelle d'une radiobalise de détresse, les problèmes d'espace aérien, etc. <p>Des dix points accordés à chaque soumissionnaire peuvent être déduits ou ajoutés les points suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déduction de deux (2) points pour chaque incident ou accident pertinent. • Ajout d'un (1) point pour la prise de mesures correctives convenables. • Déduction de deux (2) points pour chaque incident ou accident pertinent non signalé par l'exploitant, mais indiqué dans le SCRQEAC. 	1,0	<p>/10 x 1,0 = /10</p>

N° de l'invitation
5P420-20-0282/A

N° de la modification
00

Autorité contractante
Andrea McGraw-Alcock

N° de référence du client
PW-21-00943995

Titre
Services d'affrètement d'hélicoptères pour la Division nationale de la gestion du feu de
Parcs Canada – Parc national de Prince Albert

N° d'article	Critères d'évaluation	Maximum des points pondérés
A.1. <i>**À remplir par l'équipe d'évaluation**</i>	Références	
	Points forts	
	Points faibles	
Total des points du critère A <i>**À remplir par l'équipe d'évaluation**</i>		/10